



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances, de la Commande
Publique, des Affaires Juridiques et
Immobilières

DFCPAJI_AR2026_0038

Délégation de signature à

**Responsable de la Commission
Communale de Sécurité**

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités territoriales par lequel le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature, au directeur général des services et au directeur général adjoint des services et au directeur général et au directeur des services techniques, aux responsables de services communaux ;

Vu l'article R. 2122-8, conférant au Maire le pouvoir de donner, sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature à un ou plusieurs agents communaux ;

Vu la [redacted] en qualité de
Responsable de la Commission Communale de Sécurité à compter du 12 janvier 2026 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de donner délégations de signature à certains agents pour la bonne marche de l'administration ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à [redacted] **Responsable de la Commission Communale de Sécurité**, pour :

- Les courriers techniques ;
- Les accusés de réception ;
- Les demandes de pièces complémentaires ;
- Les courriers de relance ;
- Les convocations aux commissions de sécurité (visites périodiques, de réception de travaux, inopinée...) ;
- L'émargement de la feuille de visite de sécurité lors de la réalisation des visites de contrôle de la commission de sécurité ;
- L'émargement la feuille de présence aux réunions plénières.

Article 2 : L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire et par délégation
Fonction, prénom et nom du signataire

Article 3 : Cette délégation sera applicable pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent sous réserve de son retrait ou de son abrogation.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;

- Transmis à Monsieur le Trésorier de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

Article 6 : La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **04 MARS 2026**

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



Accusé réception en Préfecture le : **04 MARS 2026**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **04 MARS 2026**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2026_038

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 04/03/2026

Objet : Arrêté de délégation [REDACTED]

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 04/03/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_AR2026_0038 = Arr_t_ de d_l_gation = [REDACTED] A _1_.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260304-DAJI_AR2026_038-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/03/2026

